



N°2024-58

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

### Nombre de conseillers présent(s) :

BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CUZIN Sandrine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 6 (ACQUAVIVA Caroline donne pouvoir à GAUTIER Eric, CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, FAYOT Michel donne pouvoir à ESSAYAN Martine, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, PICHON Laetitia donne pouvoir à JOLY Franck-Alain).

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 0

**Le secrétariat a été assuré par :** Sabrina DE UFFREDI

**Objet : Subventions aux associations – Attributions complémentaires**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-19 du 10 avril 2024 portant attributions des subventions 2024 aux associations ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 3 octobre 2024 ;

**Considérant** que la Ville a été sollicitée par plusieurs associations pour l'octroi de subventions présentant un intérêt local depuis l'adoption en avril dernier des subventions aux associations à savoir :

- L'Amicale Des Bleus de l'Arbresle (association loi 1901), réunissant les militaires de la Compagnie de Gendarmerie de l'Arbresle (brigades de Tassin la Demi-Lune, Francheville, Dardilly, Vaugneray, Saint-Laurent-de-Chamousset et l'Arbresle) qui sollicite l'octroi d'une subvention de 500 € pour l'organisation de journées de cohésion sportive et festive (arbre de Noël notamment) ;
- L'association 4LASCARS, réunissant deux participants au prochain 4L Trophy, qui sollicite l'octroi d'une subvention pour la participation de cet évènement ;
- L'association A VELO SANS AGE qui sollicite une demande de subvention de 500 €, qui permettra notamment d'entretenir les vélos triporteurs pour les sorties de résidents d'EHPAD ;

**Considérant** qu'au regard de l'action menée par ces associations, la Ville de Tassin la Demi-Lune souhaite apporter une réponse favorable à ces demandes en octroyant une aide financière selon les modalités suivantes :

- Association Amicale des Bleus de l'Arbresle – organisation de journées de cohésion sportive et festive : 500 €
- Association 4LASCARS – participation 4L Trophy : 400 €
- Association A VELO SANS AGE – entretien des vélos triporteurs : 500 €

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal :**

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser aux associations Amicale des Bleus de l'Arbresle, 4LASCARS et A VELO SANS AGE un total de subvention d'un montant de 1 400 € détaillé comme suit :
  - Association Amicale des Bleus de l'Arbresle : 500 €
  - Association 4LASCARS : 400 €
  - Association A VELO SANS AGE : 500 €
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 à la section fonctionnement du Budget Principal de la Ville de Tassin la Demi-Lune 2024 ;
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 16 octobre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **14 NOV. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **14 NOV. 2024**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune



**Sabrina DE UFFREDI**  
Secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*